

sité résoudre ces difficultés qui sèment la division dans nos rangs. Quelle est votre opinion sur les rapports qui doivent exister entre les médecins et les sociétés de secours mutuels ?

DOCTEUR C.—J'aurais présenté aux membres du congrès les solutions suivantes :

1o Toute mutualité vraie a droit à un tarif médical minimum, qui, dans toutes autres circonstances, serait incompatible avec notre dignité professionnelle ;

2o Les mutualités ne pourront bénéficier de ces tarifs que si elles n'acceptent et ne conservent comme participants que les personnes peu aisées ;

3o Ce tarif peut être différent et adapté aux ressources des mutualités ou aux habitudes locales ;

4o Les tarifs seront établis de commun accord entre les mutualités et les associations professionnelles médicales. Ces tarifs seront notifiés à tous les médecins, laissant ainsi à tous la faculté de s'y soumettre ;

5o Le système par abonnement ne peut être autorisé à quelque titre que ce soit et le choix du médecin doit rester libre à tout mutualiste ;

6o Un médecin fera partie du conseil d'administration de chacune des sociétés de secours mutuels en vue d'assurer le bon fonctionnement des secours médicaux, tant au point de vue des malades que des intérêts de la mutualité elle-même.

DOCTEUR H.—Oui, vous touchez à tous les points les plus importants et chacun d'eux mériterait d'être longuement développé ; mais ce n'est pas en conservant silencieusement ces propositions dans vos cartons que vous pourrez être utile à la profession, il faudra les publier et les *republier*, proposer et *reproposer*, demander et *redemander*, car vous savez, une bonne cause ne meurt pas, et les succès ne s'obtiennent qu'après les nombreux travaux d'une longue et religieuse persévérance.

Correspondance

LA GÉNEROSITÉ DE NOTRE COLLÈGE POUR LES MÉDECINS ÉTRANGERS

Le rapport de la dernière assemblée du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec nous apprend que sept médecins étrangers viennent de recevoir l'autorisation d'exercer dans notre Province, sans être soumis à aucun examen.